

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LUNDI 20 NOVEMBRE
2023 À 10h45 AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-PAUL À LA SALLE
DU CONSEIL ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES
CONSEILLERS (ÈRE) :**

XAVIER BESSONE
JEAN-FRANÇOIS MÉNARD
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET
ANNIE BOUCHARD
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire
Monsieur Michaël Pilote.

MEMBRE ABSENT

Aucun membre n'est absent.

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Gilles Gagnon, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier et agissant comme secrétaire de la présente
assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 10h45, M. le Maire Michaël Pilote, président de l'assemblée, ayant constaté
le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de
bienvenue.

23-11-600 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au greffier Émilien Bouchard de faire lecture de
l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de convocation
et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière
impartie par la Loi ;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite le greffier, Monsieur Émilien
Bouchard, séance tenante ;

**En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard,
appuyée de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté, à savoir :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI le 20 novembre 2023 À 10 H 45
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le **LUNDI le 20 novembre 2023** à compter de 10h45 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

1. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - a) séance ordinaire du 12 juin 2023
 - b) séance extraordinaire du 26 juin 2023
 - c) séance extraordinaire du 21 septembre 2023

D- RÈGLEMENT

E- RÉOLUTIONS

- ADMINISTRATION ET LÉGISLATION
SÉCURITÉ PUBLIQUE
VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
LOISIRS, PARCS ET CULTURE
1. Demande de subvention-équipement sportif

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 17^{ème} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'ANNÉE 2023.

Emilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement.

LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

23-11-601 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023.

Adoptée unanimement.

23-11-602 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 juin 2023.

Adoptée unanimement.

23-11-603 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2023.

Adoptée unanimement.

RÉSOLUTIONS

23-11-604 DEMANDE DE SUBVENTION – ÉQUIPEMENT SPORTIF

CONSIDÉRANT le projet de construction du centre sportif;

CONSIDÉRANT que le « *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* » du Ministère de l'Éducation permet d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 66,6 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Monsieur Michel Fiset, appuyé de Monsieur le conseiller Jean-François Ménard et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise la présentation du projet de construction du centre sportif au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Baie-Saint-Paul à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE la Ville de Baie-Saint-Paul désigne Monsieur Gilles Gagnon, directeur-général ou Monsieur Philippe Dufour, Directeur du Service des Loisirs et de la

Culture, ou Monsieur Mathieu Tremblay, ingénieur et chargé de projet, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention de la part des membres du conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le Greffier, indique aux membres du conseil qu'il n'a reçu aucune question écrite de la part d'un contribuable.

Aucune question en provenance des gens présents dans la salle des délibérations du conseil.

23-11-605 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu que la présente séance soit levée. Il est 10h50.

Adoptée unanimement.

Michaël Pilote
Maire

Émilien Bouchard
Greffier